



talendi
UN ENGAGEMENT DIFFÉRENT



50 ans d'inclusion,
un avenir à construire

Rapport
annuel

2025

SOMMAIRE

Talendi, en quelques mots	1
Talendi EA & ESAT, un acteur engagé au service de l'inclusion	2
Talendi, Acteur social	4
UN MANAGEMENT INNOVANT	4
NOTRE MANAGEMENT COLLABORATIF	6
UN MANAGEMENT RECONNU ET LABELLISÉ	7
FORMATION	8
PROJETS SOCIAUX	10
BILAN SOCIAL 2025	13
Talendi, acteur de l'économie	15
REFERENCES CLIENTS	15
ENGAGEMENT QUALITE	15
DEMARCHE STRATÉGIQUE DE DIVERSIFICATION	16
Talendi, acteur de l'environnement	18
NOTRE ENGAGEMENT	18
NOS ACTIONS EN 2025	18
Talendi et ses partenaires	20
L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE DE SES PARTIES PRENANTES	20
Annexe 1 : Historique simplifié	25
Annexe 2 : Gouvernance de Talendi	27
Annexe 3 : Rapport annuel du commissaire aux comptes 2025. Erreur ! Signet non défini.	

Le mot

de Frédéric LESCURE

Président de l'association Talendi.



Mesdames, Messieurs, chers partenaires,

L'année 2025 a été une année de transformation profonde pour Talendi. Dans un contexte particulièrement exigeant, notre association a dû prendre des décisions structurantes afin de restaurer ses équilibres, renforcer la solidité de son modèle et garantir durablement la poursuite de sa mission au service de l'inclusion et de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette période n'a pas été sans difficultés. Elle nous a confrontés à des choix exigeants et nous a conduits à adapter notre organisation pour répondre aux évolutions de nos marchés et aux enjeux auxquels nous faisons face. Ces décisions étaient nécessaires. Elles avaient pour objectif de préserver l'avenir de Talendi et de lui permettre de poursuivre sa mission d'intérêt général dans les meilleures conditions.

Je suis pleinement conscient que ces transformations ont eu des conséquences humaines importantes. À ce titre, je souhaite avoir une pensée particulière pour toutes les personnes qui ont contribué au développement de Talendi et plus spécialement pour celles qui ont quitté l'association au cours de cette année. Leur

engagement, leurs compétences et leur professionnalisme ont participé à construire notre histoire collective. Je tiens à leur exprimer toute ma reconnaissance pour le chemin parcouru à nos côtés.

Je souhaite également saluer l'engagement de l'ensemble des salariés, travailleurs en situation de handicap, encadrants, professionnels de l'accompagnement, équipes support, représentants du personnel, bénévoles et administrateurs. Grâce à leur mobilisation, leur sens des responsabilités et leur capacité d'adaptation, Talendi a poursuivi ses activités, maintenu la qualité de ses prestations et continué à porter sa mission sociale malgré les difficultés rencontrées.

Je tiens également à remercier l'ensemble des parties prenantes auxquelles ce rapport est destiné : nos clients, partenaires, financeurs, collectivités territoriales, services de l'État, fournisseurs et tous ceux qui accompagnent l'action de Talendi. Leur confiance et leur soutien constituent des atouts essentiels pour notre développement. Ce rapport annuel est l'occasion de leur rendre compte, avec transparence, des défis

que nous avons traversés, des décisions prises et des résultats obtenus au cours de cette année déterminante.

Les premiers effets des transformations engagées confirment aujourd'hui la pertinence des orientations retenues. Talendi dispose désormais d'une organisation plus lisible, d'un positionnement renforcé et de bases plus solides pour poursuivre son développement. Ces avancées constituent un socle indispensable pour préparer l'avenir avec davantage de sérénité.

Notre ambition demeure inchangée : conjuguer performance économique, innovation industrielle et utilité sociale. L'année 2026 devra nous permettre de consolider les progrès accomplis et de poursuivre le renforcement de notre robustesse économique, industrielle et humaine.

Depuis près de cinquante ans, Talendi démontre qu'il est possible d'allier performance et inclusion. Cette conviction demeure plus que jamais au cœur de notre projet associatif. Les épreuves traversées cette année ont montré la force de notre engagement collectif et notre capacité à nous adapter. Elles nous donnent aujourd'hui les moyens d'aborder l'avenir avec confiance, détermination et ambition, au service des personnes en situation de handicap, des entreprises et des territoires.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre action et de la confiance que vous accordez à Talendi.

Frédéric LESCURE
Président de l'association
TALENDI





© Emmanuel Pain

Talendi, en quelques mots

Depuis plus de 50 ans, Talendi s'attache à concilier exigence industrielle et engagement social au service de l'inclusion.

A travers son Entreprise adaptée (EA) et son Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT), l'association Talendi, reconnue d'utilité sociale et d'intérêt général, accompagne les personnes en situation de handicap vers une activité professionnelle adaptée, durable et valorisante, chaque fois que les conditions le permettent.



Dans un contexte économique et industriel particulièrement exigeant, et au terme d'une année 2025 très difficile, l'association poursuit son engagement auprès des personnes qu'elle accompagne, avec la volonté de préserver les compétences, soutenir les parcours professionnels et maintenir une activité porteuse de sens sur les territoires.

Chaque jour, nos équipes œuvrent pour favoriser l'inclusion professionnelle et accompagner des parcours parfois fragilisés vers davantage d'autonomie et de reconnaissance.

Ce que nous faisons ?

Talendi propose des prestations de câblage, d'assemblage, de reconditionnement, conditionnement ainsi que des services numériques et administratifs.

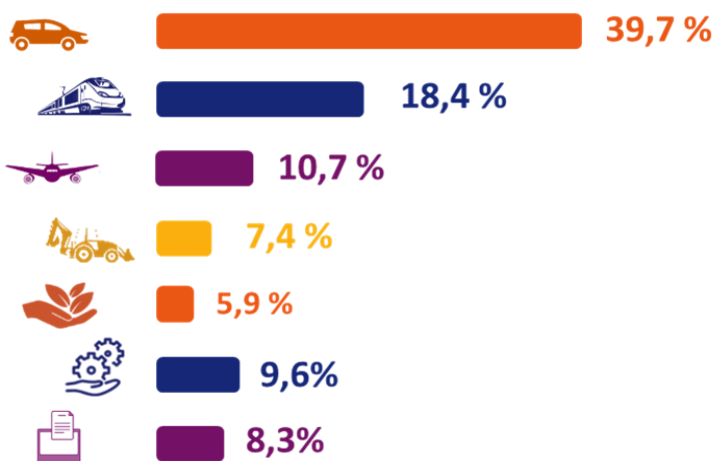
Nos équipes accompagnent les besoins de nos clients en recherchant des solutions adaptées aux contraintes techniques, organisationnelles et aux évolutions des marchés et des technologies.

Par la diversité de ses savoir-faire industriels et de services, Talendi intervient comme partenaire de production et de sous-traitance pour de nombreux acteurs économiques.

Des activités diversifiées :

Historiquement ancrés dans le secteur automobile, Talendi a progressivement engagé une diversification de ses activités vers des marchés tels que le ferroviaire, l'aéronautique, le développement durable, les engins agricoles et roulants ainsi que les services liés au numérique.

En 2025, l'association a réalisé un chiffre d'affaires de 15 M€ dans un contexte marqué par des difficultés économiques et industrielles, ayant conduit à la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde puis à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.



Malgré cette période particulièrement éprouvante, Talendi a poursuivi ses efforts de diversification et de consolidation de ses activités, avec la volonté de préserver son modèle inclusif et de soutenir durablement l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre ambition :

Chez Talendi, chaque parcours professionnel mérite d'être accompagné et valorisé. Chaque projet industriel constitue également une opportunité de développer des compétences et de favoriser l'inclusion par le travail.

Notre ambition est de poursuivre un modèle associant utilité sociale, savoir-faire industriel et engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'exemplarité de notre engagement RSE :

L'engagement sociétal de Talendi s'inscrit au cœur de son projet associatif et guide, au quotidien, ses orientations, ses actions et ses modes de fonctionnement.

Cette démarche a été reconnue par l'AFNOR, qui a attribué à l'association le niveau « exemplaire » au regard de la norme ISO 26000, plus haut niveau de reconnaissance de cette évaluation.



Cette distinction reflète l'implication collective des instances de gouvernance, des équipes de direction et des collaborateurs, ainsi qu'une volonté partagée de promouvoir des pratiques responsables, éthiques et transparentes, en lien avec l'ensemble de nos partenaires.

Dans un contexte de transformation et d'adaptation, Talendi poursuit son engagement en faveur d'un modèle conciliant inclusion, responsabilité sociale, attention portée aux enjeux environnementaux et utilité durable pour les territoires et les personnes accompagnées.

Talendi EA & ESAT, un acteur engagé au service de l'inclusion

Une offre sociale en pleine évolution

Avec son Entreprise Adaptée (314 salariés) et son ESAT (91 personnes accompagnées), Talendi inscrit son action dans les grandes évolutions des politiques publiques en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Depuis la réforme des Entreprises Adaptées de 2018, prolongement de la loi du 11 février 2005, les EA affirment leur rôle d'acteurs économiques et sociaux à part entière. Elles proposent des parcours d'insertion innovants conciliant performance économique, accompagnement individualisé et inclusion professionnelle. En faisant du handicap une source de compétences, de diversité et d'innovation, elles contribuent à construire un monde du travail plus inclusif.

Accompagner et valoriser les parcours professionnels

L'Entreprise Adaptée de Talendi place l'accompagnement de chaque salarié au cœur de son projet. Son action repose sur un triptyque indissociable : **emploi, accompagnement et formation**, adapté aux capacités, aux aspirations et au projet professionnel de chacun.

L'objectif est de permettre à chaque personne de construire un parcours durable, que celui-ci se poursuive au sein de l'Entreprise Adaptée ou qu'il débouche sur un emploi en milieu ordinaire.

Un cadre structurant au service de l'inclusion

Talendi bénéficie d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'État, lui conférant un soutien financier. Grâce au CPOM et à des dispositifs tels que le CDD Tremplin, chaque salarié peut construire un projet professionnel à son rythme, avec des transitions sécurisées vers d'autres employeurs lorsque cela correspond à ses aspirations.

L'entreprise adaptée veille également à garantir des conditions de transition sécurisées pour ses salariés, avec la priorité de réembauche, les passerelles professionnelles solides vers d'autres employeurs.

Les ESAT en pleine transformation

Un accompagnement renforcé pour des parcours professionnels fluides et sécurisés

Les ESAT de Talendi évoluent pour renforcer l'accompagnement vers des parcours professionnels fluides et sécurisés. Les personnes accompagnées bénéficient de droits élargis et de passerelles flexibles vers d'autres formes de travail, comme les EA ou le milieu ordinaire.

L'ESAT évolue également pour offrir davantage de souplesse dans les parcours. Les personnes accompagnées bénéficient de droits renforcés et peuvent désormais effectuer des allers-retours entre l'ESAT, l'Entreprise Adaptée et le milieu ordinaire sans remettre en cause leur parcours.



En 2025, 7 personnes ont été accompagnées vers des expériences à l'externe sous forme de stage ou de mise à disposition.

Un tremplin vers l'autonomie ou un refuge protecteur : à chacun son parcours

Depuis toujours, Talendi respecte et soutient les projets professionnels individuels, facilitant l'autonomie sans la forcer.

En parallèle, Talendi veille à préserver la continuité professionnelle de ceux pour qui l'inclusion passe par un retour dans un cadre plus protégé. Ainsi, les salariés de l'Entreprise Adaptée rencontrant des difficultés peuvent être réorientés vers l'ESAT.

L'ESAT reste également ouvert à des candidats extérieurs, dans la limite de ses capacités d'accueil. Ce fonctionnement fluide témoigne d'un engagement fort : garantir à chacun un environnement professionnel adapté à ses besoins, ses envies, et son évolution.

Une solution d'emploi pouvant s'inscrire dans la durée

Depuis plus de cinquante ans, Talendi défend une conviction forte : l'inclusion ne se résume pas à l'accès au milieu ordinaire. Pour beaucoup, l'environnement de travail stable, adapté et sécurisant de l'EA ou de l'ESAT constitue le meilleur levier d'épanouissement, d'autonomie et de reconnaissance. Accompagner chacun vers le parcours qui lui correspond, qu'il soit évolutif ou durable, demeure au cœur du projet associatif.

Pour la majorité des personnes en situation de handicap accompagnées par Talendi, le travail représente bien plus qu'un revenu. Il est un facteur de dignité, de reconnaissance sociale, d'autonomie et de construction personnelle. Les difficultés économiques rencontrées en 2024 et 2025 ont fragilisé certains parcours professionnels. Dans ce contexte, Talendi est resté pleinement mobilisé pour accompagner chaque personne, favoriser son reclassement et préserver autant que possible la continuité de son parcours professionnel.

Talendi, Acteur social

UN MANAGEMENT INNOVANT

Chez Talendi, nous croyons fermement que le travail est un vecteur essentiel d'autonomie et de dignité pour les personnes en situation de handicap. En 50 ans, nous avons accompagné 4 327 personnes vers un nouveau départ, prouvant qu'il est toujours possible d'adapter l'entreprise à l'homme.

En 2025, Talendi a accueilli 48 stagiaires (dont 9 en ESAT), 29 salariés (26 CDD, 3 CDI) et 5 usagers.

Notre mission est claire : offrir un emploi en entreprise adaptée ou en ESAT à des personnes en situation de handicap. Sur les 405 collaborateurs de Talendi, 315 sont des travailleurs handicapés.

L'entreprise adaptée et l'ESAT de Talendi allient savoir-faire managérial et technique, répondant aux exigences de performance et de qualité de nos clients, tout comme une entreprise classique.

Chez Talendi, l'humain est au cœur de nos valeurs.

Notre management social, fondé sur l'écoute et l'accompagnement individuel, ainsi que notre management collaboratif, basé sur l'implication des salariés et usagers, donnent un sens profond au travail.

Notre management repose sur une charte avec quatre objectifs fondamentaux :

- Favoriser l'épanouissement et la réussite professionnelle de chaque salarié et usager
- Satisfaire les exigences de nos clients
- Avoir une activité respectueuse des ressources
- Assurer la pérennité de Talendi

Ces objectifs s'appuient sur nos valeurs :



Talendi mise sur l'accueil et l'intégration de ses salariés.

Chez Talendi, nous savons que les premiers pas dans une nouvelle structure sont cruciaux. C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à offrir un accueil et une intégration de qualité aux collaborateurs que nous accueillons.

Pour révéler et développer les talents de chacun, nous détectons les aptitudes naturelles et utilisons des outils de préqualification afin de stimuler les compétences en dehors de la production et éviter les situations d'échec.

Dans le cadre d'un recrutement par le biais des PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel), le service RH organise une intégration spécifique sur 2 semaines encadrée par notre école métiers.

Au quotidien dans l'entreprise, Talendi assure :

- Un suivi social pour aider les salariés et usagers à résoudre des difficultés d'ordre budgétaire, familial, administratif...
- Des permanences RH hebdomadaires sur chaque site pour répondre aux questions de chacun.
- Une gestuelle et des échauffements quotidiens avant chaque prise de poste pour réduire les risques de troubles musculo squelettiques.
- Une réunion médico-sociale hebdomadaire pour un suivi personnalisé des situations individuelles.
- Une adaptation globale des postes de travail.
- Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences...

Talendi s'appuie sur la formation et son école métiers pour accompagner, informer et former ses collaborateurs, tout en identifiant les talents et en développant leurs compétences pour une meilleure adaptation à leur poste.



Formation reprise de blindage

Notre encadrement de proximité, incluant chefs d'équipe, moniteurs d'atelier, animateurs de groupe et l'équipe RH, offre un accompagnement personnalisé, tant professionnel que personnel. Nous proposons des solutions quotidiennes pour surmonter les obstacles, comme l'aménagement des horaires de travail, afin de répondre aux besoins de chaque salarié.

Preuve de notre adaptabilité : Talendi compte 76 modèles horaires actifs différents en EA et 52 en ESAT.

La réunion médico-sociale hebdomadaire est un pilier du management social de l'association. Chaque vendredi matin, elle rassemble l'assistante sociale, l'infirmière, la responsable RH, les responsables de sites et la direction pour aborder les situations personnelles et professionnelles difficiles. L'équipe collabore pour identifier et mettre en œuvre les meilleures solutions, avec un suivi assuré pour chaque situation.

NOTRE MANAGEMENT COLLABORATIF CRISTAL

Depuis 1997, Talendi adopte un management collaboratif nommé CRISTAL, basé sur 7 piliers : **Convivialité - Rigueur - Implication – Simplification - Tous ensemble - Amélioration – Longévité.**

Ce modèle de management est fédérateur, il donne du sens à nos actions, structure notre engagement et favorise l'implication de tous. Fondé sur la pyramide inversée et nos valeurs, il s'appuie sur des piliers :

- Les Villages : espaces collaboratifs dédiés à l'amélioration continue
- Les Animations à Intervalles Courts (AIC) : optimisation de la performance au quotidien
L'accompagnement personnalisé, s'appuyant sur les équipes médico-sociales, formation et l'encadrement de proximité.

Avec CRISTAL, chaque salarié ou usager est acteur du progrès permanent, contribuant à la satisfaction client, à l'amélioration des postes, des conditions de travail et des performances de son secteur. L'entreprise s'organise en petits collectifs appelés « villages », symboles de solidarité où chacun apporte sa valeur ajoutée. Les membres de ces villages réalisent des mini-projets sur des sujets tels que la qualité, la productivité, l'ergonomie, la sécurité, les 5 S, l'énergie et l'environnement.

Réunion d'un village CRISTAL



La réussite de ce management collaboratif s'appuie sur la confiance, la reconnaissance collective. Donner le temps, avoir le droit à l'erreur, oser, tenter, trouver soi-même ses solutions... Le management collaboratif développe la motivation et suscite la participation.

Les améliorations apportées par tous font grandir Talendi, reconnue aujourd'hui pour son organisation et sa performance industrielle au service de la satisfaction client. Avec plus de 29 ans de pratique, Talendi est régulièrement citée en référence et identifiée comme l'une des pionnières des entreprises libérées. La puissance et la bonne humeur du mouvement collectif surprennent souvent nos visiteurs, qui nous demandent notre recette.

UN MANAGEMENT RECONNU ET LABELLISÉ

Talendi, labellisée Vitrine Industrie du Futur



Talendi est l'une des vitrines de l'AIF (Alliance de l'Industrie du Futur), reconnue pour le déploiement durable de son management collaboratif adapté et responsable.

Ce label distingue des réalisations industrielles françaises emblématiques, ainsi que des projets technologiques ou méthodologiques remarquables et inspirants. À ce jour, l'AIF a labellisé près de 132 entreprises à l'échelle nationale. Faire partie de cette sélection est une véritable source de fierté pour Talendi, qui se positionne comme un « laboratoire » social innovant.

33 visites en 2025 pour plus de 255 personnes

Les visites de Talendi offrent une immersion concrète au cœur de nos activités et de notre organisation. Adaptées aux attentes des visiteurs, elles permettent de découvrir notre outil de production, notre management social, notre modèle de management collaboratif CRISTAL, notre école des métiers, nos activités industrielles et numériques, ainsi que notre organisation de travail favorisant la coopération entre salariés et usagers reconnus travailleurs handicapés.

Ces temps d'échange sont régulièrement salués par les participants, qui les qualifient d'enrichissants, inspirants et porteurs de nouvelles perspectives.



FORMATION

Développer les compétences, accompagner les parcours

Le développement des compétences constitue un levier majeur de la stratégie de Talendi. Chaque année, l'entreprise déploie une politique de formation ambitieuse afin d'accompagner ses salariés et ses usagers dans leur parcours professionnel, de maintenir leurs compétences et de favoriser leur évolution. Dans un contexte d'évolution constante des métiers et des besoins de ses clients, Talendi prépare ses équipes aux marchés de demain en développant de nouveaux savoir-faire, en renforçant leur polyvalence et en sécurisant leur employabilité.

L'école métiers, un outil de professionnalisation interne

L'inclusion professionnelle repose sur la capacité à accompagner chaque personne dans le développement de ses compétences. En favorisant le maintien dans l'emploi et la montée en qualification des travailleurs en situation de handicap, Talendi renforce durablement leur employabilité.

Créée en 2015, l'École Métiers est aujourd'hui un véritable outil de professionnalisation interne. Elle dispose d'un espace de formation dédié et s'appuie sur deux formateurs internes qualifiés.

Leur mission est d'accompagner les collaborateurs tout au long de leur parcours en évaluant les compétences transversales, en proposant un suivi individualisé ou collectif et en concevant des parcours de formation adaptés aux besoins de chacun.

Les missions de l'école métiers :



Les formateurs développent et animent des modules techniques, numériques et comportementaux directement liés aux activités de l'entreprise.

Leurs formations sont élaborées à partir d'une analyse des besoins des équipes et des exigences des clients de Talendi.

Les principaux domaines de formation couvrent notamment :

- **Métiers** : câblage, reconditionnement, assemblage...
- **Procédés spéciaux** : sertissage, serrage au couple...
- **Qualité, Sécurité et Environnement (QSE)** : contrôle qualité industriel, sécurité au poste de travail, tri des déchets...
- **Santé au travail** : éveil musculaire, prévention des troubles musculosquelettiques, levée de tensions...
- **Logistique** : préparation aux CACES 1, 3 et 5, utilisation des moyens de manutention à conducteur accompagnant...

L'École Métiers privilégie les mises en situation professionnelles dans un environnement reproduisant fidèlement les conditions réelles de production, avec les outils, équipements et pièces utilisés sur les marchés de l'entreprise. Les formateurs transmettent non seulement les gestes techniques, mais aussi leur finalité, afin de donner du sens aux apprentissages et de favoriser l'autonomie.

Cette approche permet d'intégrer les nouveaux salariés et usagers dans les meilleures conditions, de développer les compétences des équipes et de préparer les évolutions des activités. Elle contribue également à anticiper les transformations de l'entreprise, à faciliter les mobilités internes et à construire une véritable cartographie des compétences.

Accessible à tous, l'École Métiers s'inscrit dans une démarche profondément inclusive. Chaque parcours est adapté aux capacités, aux besoins et au rythme d'apprentissage des personnes accompagnées. En étroite collaboration avec l'équipe médico-sociale, les formateurs construisent des parcours personnalisés favorisant la confiance, la progression et l'autonomie. En complément des formations internes, l'École Métiers mobilise également des dispositifs externes ou mixtes lorsque les besoins le nécessitent.

Former les équipes aux métiers de demain, développer leur expertise sur des procédés spécifiques et consolider les compétences fondamentales constituent des enjeux majeurs pour Talendi. Cette dynamique garantit la qualité des prestations réalisées et accompagne durablement le développement de l'entreprise.



Former pour prévenir les risques et préserver la santé

La formation constitue également un levier essentiel de prévention des risques professionnels. Chaque année, Talendi organise les formations réglementaires nécessaires pour garantir la sécurité des salariés et des usagers. En 2025, **97 salariés** ont suivi une ou plusieurs formations obligatoires, représentant **685 heures de formation**.

Ces formations, qu'il s'agisse de formations initiales ou de recyclages, portent notamment sur les CACES, la conduite de pont roulant, les habilitations électriques, les gestes qui sauvent, le Sauveteur Secouriste du Travail (SST), les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) ainsi que les formations de sécurité renforcée destinées aux postes présentant des risques spécifiques, notamment en maintenance et logistique.

Au-delà du respect des obligations réglementaires, ces actions participent pleinement à la prévention des accidents, au développement de la culture sécurité et à la protection durable de la santé des collaborateurs.



PROJETS SOCIAUX

Agir pour la qualité de vivre au travail

Chez Talendi, nous accordons une attention particulière à la qualité de vie au travail. Tout au long de l'année, différentes actions sont menées pour améliorer le quotidien des salariés, favoriser le dialogue, prévenir les risques et accompagner chacun dans son parcours professionnel.

Ecouter les salariés pour mieux agir

Chaque année, Talendi réalise une enquête sociale afin de mieux comprendre les attentes, les besoins et le ressenti de ses équipes. Elle porte sur des thématiques variées telles que les conditions de travail, le management, la reconnaissance, la communication, l'évolution professionnelle, la rémunération ou encore l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.



En 2025, **131 salariés** ont participé à cette enquête, soit un taux de participation de **33 %**. Les résultats constituent un indicateur précieux pour orienter les actions d'amélioration.

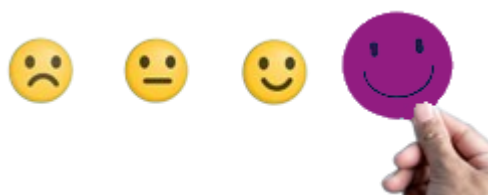
Parmi les principaux enseignements :

- **78 %** des répondants se déclarent satisfaits de leur poste, un résultat en baisse dans un contexte marqué par une année 2025 particulièrement exigeante.
- **50 %** estiment que leur rémunération n'est pas en adéquation avec leur travail.
- **94 %** considèrent que leurs horaires sont compatibles avec leur vie personnelle.
- **92 %** savent où trouver les informations diffusées par Talendi.
- **65 %** utilisent et apprécient les permanences RH proposées sur les différents sites.
- **94 %** estiment que leur responsable hiérarchique respecte leur droit à la déconnexion.

Au-delà des résultats, cette enquête permet de mesurer l'impact des actions engagées les années précédentes et d'identifier de nouveaux axes de progrès afin de poursuivre l'amélioration continue de la qualité de vie au travail.

Un engagement en faveur de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle

Talendi met en œuvre un accord Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) intégrant les enjeux d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



Les actions déployées s'articulent autour de plusieurs priorités :

- favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- prévenir toute forme de discrimination en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation ;
- encourager l'expression directe et collective des salariés, notamment grâce au dispositif CRISTAL ;
- garantir l'effectivité du droit à la déconnexion.

Favoriser l'égalité professionnelle

Talendi poursuit son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Chaque année, l'entreprise publie son Index de l'égalité professionnelle, instauré par la loi « Avenir professionnel », qui mesure les écarts de traitement entre les femmes et les hommes à travers plusieurs indicateurs.

Cette démarche traduit la volonté de Talendi de lutter contre toutes les formes de discrimination et de garantir l'équité au sein de l'entreprise.



93 / 100
en 2025

Une restauration accessible

Afin de faciliter la pause déjeuner, Talendi met à disposition un service de restauration sur chacun de ses sites. Les salariés peuvent bénéficier de repas chauds et équilibrés à un tarif avantageux. Des espaces de restauration équipés sont également accessibles à tous.



Faciliter les déplacements

Les conditions de déplacement domicile-travail sont évaluées dès l'intégration des salariés puis chaque année lors de l'enquête sociale.

Si les transports en commun sont largement utilisés, la voiture individuelle reste le principal mode de déplacement.

Le développement du covoiturage constitue ainsi un enjeu majeur.

Dans cette perspective, Talendi poursuit ses échanges avec différents partenaires afin d'améliorer la desserte de la zone d'activité de la Touche Tizon par les transports en commun.



Favoriser l'inclusion avec le Duoday



Le temps d'une journée, le Duoday offre la possibilité à des personnes en situation de handicap de suivre le quotidien d'un professionnel du secteur public ou privé. La personne peut ainsi découvrir un métier, affiner son projet professionnel et créer des contacts. Cette année 9 collègues de l'ESAT de la Seiche ont pu vivre l'expérience du Duoday pour découvrir un nouveau poste dans une nouvelle entreprise.

Sensibiliser à la prévention santé

À l'occasion d'Octobre Rose et de Movember, Talendi organise des actions de sensibilisation aux cancers féminins et masculins.

Des stands d'information et d'échanges, animés par les équipes Santé et Communication, sont proposés sur les sites de l'entreprise. À travers des animations ludiques, des supports pédagogiques et des temps d'échange, ces journées permettent d'informer les salariés sur les enjeux de prévention et de dépistage.

JOURNÉES DE SENSIBILISATION



Accompagner les salariés dans leurs démarches

Parce que la qualité de vie au travail passe également par un accompagnement dans les démarches du quotidien, Talendi propose plusieurs permanences gratuites directement sur ses sites.

Des conseillers fiscaux accompagnent les salariés qui le souhaitent dans la réalisation de leur déclaration de revenus pendant leur temps de travail.

Les salariés âgés de plus de 55 ans peuvent rencontrer les conseillers de la CARSAT afin de préparer leur départ à la retraite et faire le point sur leurs droits.



Une permanence Action Logement est également proposée pour répondre aux questions relatives au logement et aux dispositifs d'aide existants.

Prévenir les situations de harcèlement

Talendi dispose de **quatre référents harcèlement sexuel**, formés pour écouter, accompagner et orienter les salariés et usagers, qu'ils soient victimes ou témoins de situations inappropriées.

Leur rôle est d'offrir un espace d'écoute confidentiel et de faire le lien avec les différents interlocuteurs de l'entreprise afin de garantir un traitement adapté des situations signalées.

Un Comité Social et Économique engagé

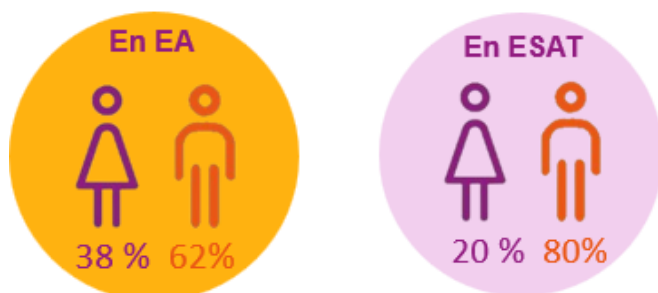
Tout au long de l'année, le Comité Social et Économique (CSE) contribue activement à la qualité de vie des salariés en proposant de nombreuses animations, sorties, activités culturelles et offres à tarifs préférentiels.

Par son dynamisme, il participe au renforcement de la convivialité, du lien social et du bien-être au sein de Talendi.

BILAN SOCIAL 2025

Quelques éléments chiffrés

Répartition Femmes/Hommes

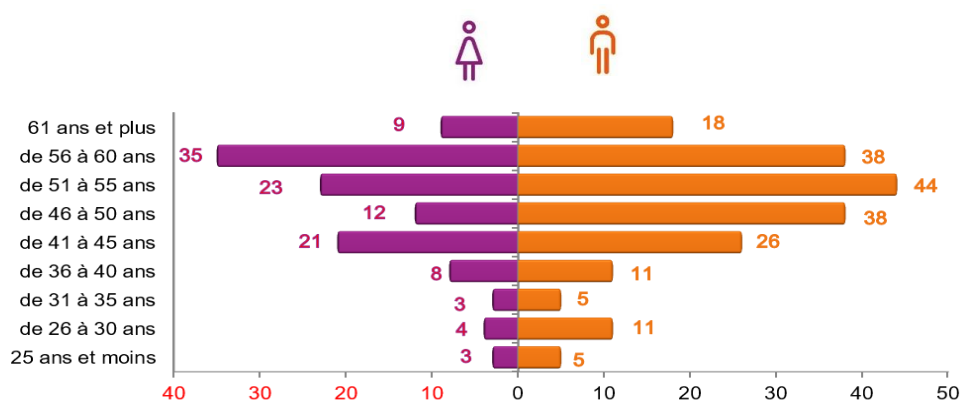


Dans la Métallurgie, la proportion d'emploi des Femmes est de 23 %.

Source : Observatoire de la métallurgie.

Répartition des effectifs en fonction de l'âge

En EA



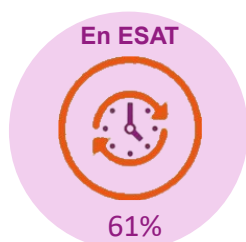
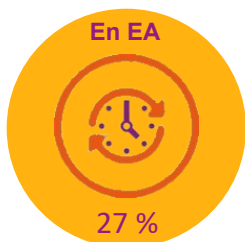
La population EA de Talendi est plutôt âgée. La moyenne d'âge est de 49 ans et 6 mois. La moyenne d'ancienneté est d'environ 16 ans et 9 mois.

En ESAT



La population ESAT a une moyenne d'âge de 39,5 ans et une ancienneté d'environ 7 ans.

Temps de travail :



Le temps partiel est particulièrement présent chez les ouvriers, en raison de la forte proportion de personnes en situation de handicap. Les problématiques de santé et les dispositifs de compensation (pension d'invalidité, complément AAH) expliquent en grande partie ce recours :

27 % des personnes en EA travaillent à temps partiel
61 % en ESAT.

Formation :



En EA

743 salariés ont été formés en 2025 pour un total de 8 002 heures.

Le budget formation est essentiellement consacré à l'accompagnement de l'employabilité des salariés de Talendi.

En 2025, Talendi a consacré 2,1 % de sa masse salariale à la formation de ses salariés.

En ESAT

39 usagers ont été formés en 2025 pour un total de 204 heures.

INSERTION DANS L'EMPLOI EA/ ESAT :

En 2025, Talendi a accueilli 82 nouvelles personnes dans ses établissements EA et ESAT

48
Stagiaires



3
CDI



23
CDD



3
CA / CP *



5
Usagers



* CA / CP : Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation.

Talendi, acteur de l'économie

REFERENCES CLIENTS

Une relation de confiance

Depuis 50 ans, Talendi bâtit des relations solides et durables avec des clients prestigieux, séduits par notre engagement humain et la fiabilité de nos prestations.

Le TGV, les véhicules haut de gamme de STELLANTIS Rennes, ou encore l'Airbus A350 intègrent des pièces réalisées par nos salariés et usagers en situation de handicap.

Notre savoir-faire reconnu attire la confiance de grands noms issus de secteurs exigeants, parmi lesquels :



Une fidélité qui reflète la qualité de notre accompagnement... et de nos résultats !

ENGAGEMENT QUALITE

Garantir les prestations

Chez Talendi, l'excellence ne s'improvise pas : elle se construit chaque jour grâce à une organisation rigoureuse, des standards élevés et une capacité d'adaptation unique.

87 % de taux de service

Nos prestations respectent les exigences strictes de secteurs comme l'aéronautique, le ferroviaire ou l'automobile.

Nous avons su adapter nos outils, notre management et nos processus à la diversité de nos équipes, tout en dépassant les standards qualité classiques.

Certifications et engagements :

- ISO 9001
- EN 9100 (secteur aéronautique)

Procédés spéciaux maîtrisés :

Nos collaborateurs, formés et qualifiés, interviennent sur des opérations complexes comme : la pose de mastic, la retouche peinture, le scellement de bagues, la métallisation, le sertissage de rotule, le serrage au couple, la mesure de résistivité...

Notre politique d'amélioration continue est au cœur de notre performance. Nos clients nous challengent, et nous relevons le défi en alliant qualité, compétitivité, délais et esprit de partenariat.

DEMARCHE STRATÉGIQUE DE DIVERSIFICATION

Renforcer la résilience de notre activité et soutenir l'emploi inclusif

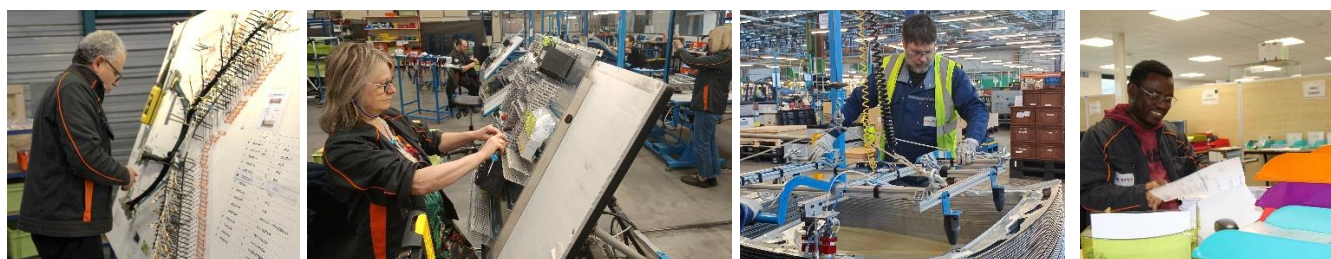
Dans un environnement économique et industriel en mutation, Talendi poursuit une stratégie de diversification active et responsable.

Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des transformations engagées en 2025 et vise à renforcer la résilience du modèle, sécuriser le développement et pérenniser la mission d'emploi inclusif.

Cette stratégie repose sur une conviction forte : performance économique et impact social sont indissociables.

En élargissant ses activités et ses marchés, Talendi consolide ses relations clients, réduit sa dépendance sectorielle et crée de nouvelles opportunités pour les personnes en situation de handicap.

Historiquement ancrée dans l'industrie automobile, l'entreprise intervient désormais dans les secteurs aéronautique, ferroviaire, agricole, tertiaire, numérique et de l'économie circulaire. Cette diversification constitue un levier majeur d'adaptation face aux évolutions des marchés.



Une stratégie structurée autour de quatre priorités :

- **Consolider le positionnement industriel** auprès des grands donneurs d'ordre en renforçant la valeur ajoutée et la technicité des prestations.
- **Accélérer la diversification des activités** vers les marchés industriels, numériques et l'économie circulaire.
- **Valoriser l'impact sociétal**, en affirmant le rôle de référence de Talendi dans l'économie inclusive.
- **Renforcer l'engagement RSE**, en intégrant pleinement les enjeux environnementaux dans le développement de l'entreprise.

Des leviers d'adaptation et de transformation

Talendi s'appuie sur une dynamique d'adaptation continue :

- montée en gamme technologique des prestations ;
- amélioration de la performance opérationnelle et maîtrise des coûts ;
- développement de solutions favorisant l'adaptation des compétences des travailleurs en situation de handicap ;
- augmentation de la valeur ajoutée des produits et services.

Diversification des marchés et croissance responsable

Talendi poursuit son développement auprès de ses grands donneurs d'ordre des filières automobile, aéronautique et ferroviaire, tout en accélérant sa diversification.

Elle déploie également son expertise en intégration de sous-ensembles multi-technologiques sur les marchés suivants : matériel agricole, matériel roulant, équipements électriques, économie circulaire et services numériques.

Cette évolution s'appuie sur des investissements en innovation et en adaptation des outils de production. Les technologies collaboratives (cobotique, réalité virtuelle) et les partenariats techniques

permettent de répondre à des besoins industriels plus complexes, tout en améliorant l'accessibilité des postes de travail.

Historiquement centré sur la digitalisation documentaire, le pôle numérique enrichit désormais son offre avec des prestations d'externalisation de processus administratifs, de support aux utilisateurs et de services réalisés directement sur les sites de ses clients.

Talendi confirme par ailleurs son engagement dans l'économie circulaire à travers des activités de réparation et de reconditionnement. Ces activités, développées avec les acteurs de l'ESS, contribuent à prolonger la durée de vie des équipements et à créer des emplois inclusifs.

Les premiers résultats sur le reconditionnement d'équipements industriels, de vélos à assistance électrique et de fontaines à eau confirment leur potentiel.



Améliorer la performance opérationnelle avec les AIC

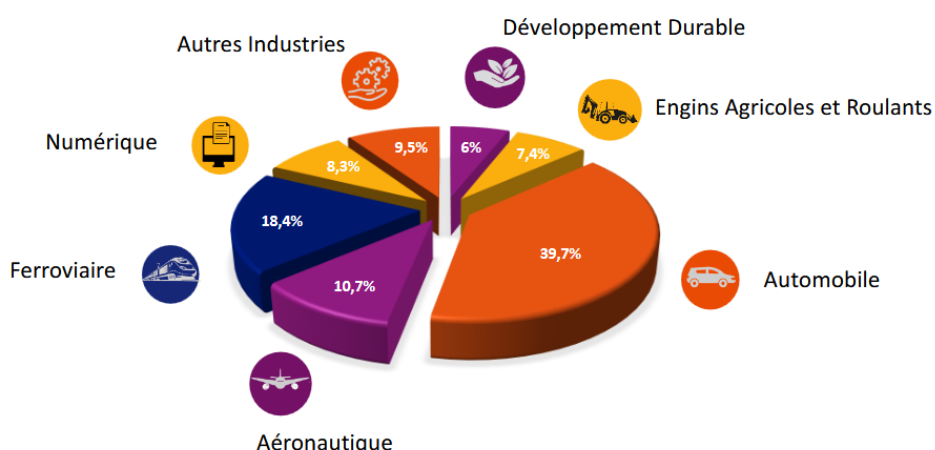
Les Animations à Intervalles Courts (AIC) constituent depuis plus d'un an un levier clé de la démarche d'amélioration continue.

Déployées à tous les niveaux de l'organisation, elles permettent de suivre les indicateurs, de détecter rapidement les écarts et de piloter les actions correctives. Structurées en plusieurs niveaux (AIC1 à AIC5), elles renforcent la circulation de l'information et la réactivité collective.

Les AIC1, organisées quotidiennement au plus près du terrain, favorisent la coordination des équipes et contribuent à la performance globale de l'entreprise.

Répartition du chiffre d'affaires 2025 par activités

15 Millions d'euros dont 75 % de VA



Talendi, acteur de l'environnement

NOTRE ENGAGEMENT



Depuis près de vingt ans, Talendi intègre les enjeux environnementaux dans sa stratégie de responsabilité sociétale. Reconnue **au niveau Exemplaire selon la norme ISO 26000**, cette démarche mobilise l'ensemble des équipes autour d'un objectif commun : réduire notre impact environnemental tout en maîtrisant nos ressources et en contribuant au développement durable de notre territoire.

NOS ACTIONS EN 2025

Réduire notre empreinte environnementale

Talendi déploie plusieurs actions concrètes pour réduire sa consommation énergétique et limiter son impact environnemental :

-  Modernisation des équipements (éclairage LED, matériels moins énergivores...)
-  Mutualisation des véhicules et développement de la visioconférence
-  Réduction de la consommation de papier
-  Suivi régulier des consommations d'eau et d'énergie
-  Sensibilisation des collaborateurs aux écogestes.

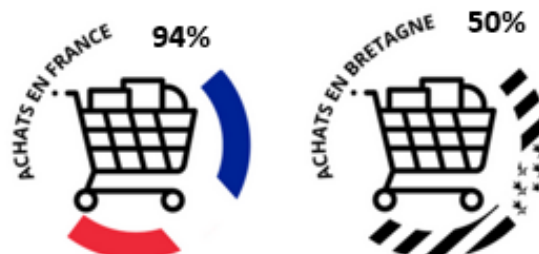
En 2025, nous avons économisé 132 MWh d'énergie, soit une réduction de 5,4 % de notre consommation électrique annuelle.

Ces actions répondent à un double objectif : **réduire notre empreinte carbone tout en maîtrisant durablement nos dépenses énergétiques.**

Un engagement pour notre territoire

94 % de nos achats sont réalisés en France, dont 50 % en Bretagne.

En privilégiant les fournisseurs de proximité, Talendi soutient l'économie locale, limite les transports et renforce son ancrage territorial.



Donner une seconde vie à nos déchets

91 % des déchets produits par Talendi sont aujourd'hui valorisés.

Cartons, papiers, métaux, plastiques, bois et équipements informatiques suivent des filières de recyclage ou de réemploi, notamment grâce à des partenaires de l'économie sociale et solidaire.

Cette politique de tri permet de réduire fortement les coûts de traitement tout en préservant les ressources naturelles.

En 2024 et 2025, l'opération « **Le Juste Tri** » a permis de sensibiliser les équipes aux bonnes pratiques.

Nos chiffres clés 2025 :



Agissons ensemble aujourd'hui pour préserver demain

Talendi et ses partenaires

L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE DE SES PARTIES PRENANTES

Depuis sa création en 1975, Talendi construit son développement grâce à la confiance de nombreux partenaires : établissements bancaires, investisseurs solidaires, collectivités, entreprises, fondations et acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Association reconnue d'intérêt général, Talendi ne dispose pas de capital social. Son développement et le renforcement de sa structure financière ont donc toujours reposé sur la mobilisation d'un réseau de partenaires convaincus de la pertinence de son projet social et économique.

Les émissions successives de titres associatifs (2011, 2015 et 2021), les concours bancaires, les financements solidaires ainsi que les aides à l'investissement de l'État et des collectivités ont permis à l'association de franchir plusieurs crises majeures tout en poursuivant sa mission d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Une mobilisation exceptionnelle 2025 - 2026

L'année 2025 marque une nouvelle étape de l'histoire de Talendi. Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, un important travail de restructuration industrielle et organisationnelle a été engagé afin d'adapter durablement l'association à son niveau d'activité.

Cette transformation repose naturellement sur les efforts consentis en interne par les salariés, les représentants du personnel et les administrateurs. Elle nécessite également un engagement renouvelé de l'ensemble de nos parties prenantes.

Banques, investisseurs solidaires, collectivités publiques, fournisseurs, clients et partenaires historiques sont aujourd'hui appelés à accompagner Talendi dans cette période de transition, en faisant preuve de confiance, de souplesse et d'esprit de solidarité.

Leur soutien est déterminant pour permettre à l'association de retrouver un équilibre économique durable et préserver sa mission d'intérêt général.

Construire un modèle économique durable

La restructuration engagée poursuit un objectif clair : permettre à Talendi de retrouver une autonomie financière reposant avant tout sur la performance de ses activités industrielles et numériques.

À moyen terme, l'ambition est que le développement de l'association soit financé par les résultats de son activité, tout en continuant de bénéficier des aides publiques liées à sa mission d'employeur de personnes en situation de handicap.

Cette solidité retrouvée permettra de poursuivre les investissements indispensables dans les compétences des collaborateurs, la modernisation des outils de production, l'innovation et le développement de nouveaux partenariats commerciaux.

Plus que jamais, Talendi remercie l'ensemble de ses partenaires pour leur engagement fidèle. Leur confiance constitue un levier essentiel pour permettre à l'association de poursuivre sa mission : conjuguer performance économique, innovation industrielle et impact social au service des personnes en situation de handicap.

Merci à nos partenaires engagés

Depuis cinquante ans, Talendi peut compter sur la fidélité de partenaires qui partagent une même conviction : l'inclusion des personnes en situation de handicap est une richesse pour notre société.

À plusieurs moments clés de son histoire, leur confiance a permis à l'association de franchir des étapes décisives, de préserver son activité et de poursuivre sa mission d'intérêt général.

Aujourd'hui encore, dans le contexte de la restructuration engagée en 2025, leur accompagnement constitue un soutien essentiel pour construire le redressement de Talendi et préparer un modèle économique durable.

Les grandes étapes de cette mobilisation :



À tous nos partenaires, investisseurs solidaires, établissements bancaires, collectivités, entreprises et fondations : merci pour votre confiance et votre engagement à nos côtés.





© Emmanuel Pain

ANNEXES

Annexe 1 : Historique simplifié

- 1975 - **Création de Bretagne Ateliers l'Entreprise Adaptée (ancien Atelier Protégé)**, Route de Lorient à Rennes
- 1979 - Installation de Bretagne Ateliers sur le site des Bouillants à Vern sur Seiche
- 1982 - Création de la structure Entreprise Adaptée de Saint-Brieuc
- 1983 - Construction du site du Champ-Martin à Vern sur Seiche / Installation de l'atelier protégé du Légué à Saint-Brieuc.
- 1989 - Construction du site du Plessis à Vern sur Seiche
- 1996 - Création du site « Base 5 » à Saint-Erblon
- 1999 - Création de l'unité Métallerie
- 2000 - Création de l'ESAT « les Ateliers de la Seiche » sur le site du Champ Martin
- 2001 - Construction du site « les Prés Mêlés » à Saint Erblon
- 2002 - Création de L'ESAT « les 3 Vallées » à Saint-Brieuc
- 2003 - Construction d'un site dédié à PSA Peugeot Citroën, ZA de la Touche Tizon à Noyal Châtillon sur Seiche
- Certification ISO 9001 V.2000.
- 2004 - Jean Michel Quéguiner confie la direction générale de Bretagne ateliers à Daniel Lafranche
- 2005 - Construction de la 2ème Tranche du site de production de la Touche Tizon
- 2006 - Construction d'un nouveau site Industriel à Trégueux (22) pour remplacer celui du « Port du Légué » à Saint Brieuc.
- 2008 - Création d'un atelier de Reprographie : Bretagne Ateliers fait ses premiers pas dans le secteur tertiaire.
- Développement d'un partenariat avec Alstom, positionnant Bretagne Ateliers sur le secteur ferroviaire.
- 2009 - Vente du site industriel du Plessis
- 2010 - Vente du site industriel du Champ Martin
- 2011 - Emission de Titres Associatifs Bretagne Ateliers à hauteur de 1,050 million d'euros.
Souscriptions réunies auprès de clients, partenaires et patrons bretons convaincus de l'intérêt économique et social de Bretagne Ateliers.
- 2012 - Développement d'un atelier dématérialisation de documents.
- L'association Bretagne Ateliers est soutenue par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, (PIA) sur le volet économie sociale et solidaire en co-investissement avec des organismes de l'ESS
- 2013 - Talendi, Alter Eos et Gestform associent leurs moyens et leurs démarches commerciales sous le nom d'ABG Démat' pour répondre aux besoins des grands comptes en matière de traitement de hauts volumes documentaires et services à l'exploitation.
- 1^{er} contrat avec AIRBUS – Talendi partenaire référencé du secteur aéronautique.
- Nouveau soutien du PIA en co-investissement avec des organismes de l'ESS – soutien des collectivités territoriales.
- 2014 - Bretagne Ateliers reçoit le trophée du meilleur fournisseur en termes de prestation globale (qualité, prix, délai, partenariat) par son client Alstom Transport et le trophée 2014 de l'excellence des fournisseurs de matériel par son client SNCF – preuve d'une diversification réussie sur le secteur tertiaire.
- Nouveau soutien des collectivités territoriales

- 2015 - Bretagne Ateliers est certifiée EN 9100 et reconnu par le secteur aéronautique.
 - L'entreprise reçoit le trophée « Best plant 2015 » de PSA Peugeot Citroën pour sa performance exceptionnelle en termes d'excellence industrielle.
 - 2^{ème} Emission de Titres Associatifs Bretagne Ateliers à hauteur de 350 000 euros.
 - Soutien du PIA en co-investissement avec des organismes de l'ESS et soutien des collectivités territoriales.

- 2016 - L'entreprise est engagée RSE au niveau confirmé selon la norme ISO 26 000.
 - Bretagne Ateliers reçoit le trophée « Meilleure contribution performance supply chain » d'Alstom pour la qualité globale et l'efficacité de sa chaîne d'approvisionnement.

- 2017 - Qualification de 8 procédés spéciaux pour pouvoir développer des affaires dans le secteur aéronautique.
 - Bretagne Ateliers s'ouvre encore davantage à ses parties prenantes. L'entreprise est présente sur les réseaux sociaux.

- 2018 - Déménagement de ses activités synchrones et de ses salariés sur le site de PSA Rennes La Janais.
 - Certification EN 9100 pour le site de Trégueux.
 - Bretagne Ateliers est labellisée Vitrine Industrie du Futur par l'Alliance Industrie du Futur pour son mode de management collaboratif CRISTAL.

- 2019 - Organisation le 12 mars de la première plénière de Bretagne Ateliers – 255 personnes étaient présentes dont 182 représentants des parties prenantes de l'entreprise.
 - Réforme du modèle de l'entreprise adaptée – EA socle et expérimentations CDD Tremplin, EATT.
 - Obtention du trophée lumières de l'entreprise inclusive.

- 2020 - Lancement d'une opération de levée de fonds pour mener à bien le plan de développement stratégique de l'entreprise, moderniser l'outil de production de Bretagne Ateliers, renforcer ses fonds propres ; pour permettre l'emploi pérenne des personnes en situation de handicap.
 - Impact de la crise sanitaire COVID 19 sur la production.
 - Certification ISO 26000 au niveau exemplaire.

- 2021 - 3^{ème} émission de Titres associatifs à hauteur de 2,700 millions d'Euros au sein d'une opération de levée de fonds pour un montant total de 5,2 millions d'euros.
 - Création et 1^{ère} réunion du Comité des Parties prenantes de l'Association.

- 2022 - **Bretagne Ateliers devient TALENDI** en mars 2022
 - Création de Talendi Formation, notre organisme de formation certifié QUALIOPI

- 2024 - Décès le 24 juin 2024 de Daniel Lafranche Directeur Général de 2004 à 2024
 - Décès le 28 août 2024 de Jean Michel Quéguiner, Fondateur et Directeur Général de Talendi jusqu'en 2004
 - Nomination Damien Quillet, Directeur Général de Talendi le 9 juillet 2024

- 2025 - Fin de Mandat pour Jean Marc Guihard, Président de l'association Talendi depuis 2017, élection de Frédéric Lescure à la présidence le 24 avril 2025.
 - 23 avril 2025 : Procédure de sauvegarde et 18 juillet : requête de basculement en redressement judiciaire.

Annexe 2 : Organigrammes

Conseil d'administration de l'association



Joël
LALAIRE



Anne
LE MENN



Yannick
BEZARD



Sabine
ROLLAND



Olivier
DELBREUVE



Catherine
GRIMOND

Membres du Bureau



Frédéric
LESCURE
Président



Patrice
BOULANGER
Vice-président



Patrick
PIQUE
Trésorier



Béatrice
MALLE
Secrétaire



Brigitte
TURGEON
Secrétaire adjointe

Direction générale



Damien
QUILLET
Directeur
général



Stéphane
BEURIER
Directeur
des opérations



Eric
BRIZON
Directeur RH
et financier



Laurent
DUBOIS
Directeur
commercial



Daniel
HEUDRÉ
Directeur ESAT
et médico social

Annexe 3 : Rapport annuel du commissaire aux comptes



TALENDI

Association

Siège social :
Rue du Comte de Dion
35230 Noyal Châtillon sur Seiche

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association TALENDI,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association TALENDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

A. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

B. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note « *D – Règles et Principes comptables* » expose le changement de méthode comptable avec les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 ;
- Les notes « *F - Notes sur le bilan passif* » et « *H - Notes sur le compte de résultat* » précisent les incidences sur les comptes annuels de la procédure de sauvegarde en cours et de la restructuration engagée sur l'exercice 2025.

IV. INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans les notes « *C - Faits caractéristiques de l'exercice* » et « *I 9 – Evènement postérieurs à la clôture de l'exercice* » de l'annexe des comptes annuels.

V. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VI. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

VII. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VIII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Cesson-Sévigné,

Le commissaire aux comptes

ALLIAGE

Signé par Mathieu Le Barz
Le 6 juin 2026


Mathieu LE BARZ

doc_Kom7
tx_APw4kOK90zZb

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	124 062	124 062		
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	390 432	329 280	61 152	76 726
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	801 560		801 560	801 560
	Constructions	1 999 816	734 695	1 265 121	1 367 741
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 687 157	2 805 774	881 384	1 041 595
	Autres immobilisations corporelles	1 966 503	1 698 225	268 278	373 246
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	118 616		118 616	219 494
ACTIF CIRCULANT	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	117 408	6 000	111 408	111 408
	Créances rattachées à des participations	7 000	2 000	5 000	5 000
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	8 051		8 051	8 051
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	426 173		426 173	348 257
	TOTAL (II)	9 646 777	5 700 035	3 946 742	4 353 077
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	1 284 947	191 106	1 093 841	1 117 406
	En-cours de production	165 549	674	164 875	125 236
	Produits finis	209 207	7 702	201 504	285 000
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes	801 446		801 446	18 037
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 176 315	38 716	1 137 599	1 013 074
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 169 365		1 169 365	1 275 812
	Charges constatées d'avance	283 792		283 792	278 128
	Valeurs mobilières de placement				59 265
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	2 731 293		2 731 293	2 867 845
	TOTAL (III)	7 821 914	238 199	7 583 715	7 039 802
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		17 468 691	5 938 235	11 530 457	11 392 879
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(2) dont créances à plus d'un an				117 370	94 827

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES	
	Fonds propres sans droit de reprise	186 010
	Fonds propres statutaires	
	Fonds propres complémentaires	
	Fonds propres avec droit de reprise	
	Fonds propres statutaires	
	Fonds propres complémentaires	
	Ecart de Réévaluation	2 128 961
	Réserves	2 155 126
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves pour projet de l'entité	
	Autres	1 005 764
	Report à nouveau	-3 474 711
	Report à nouveau sous contrôle Tiers Financeurs	55 631
	Excédent ou déficit de l'exercice	-2 785 320
	Situation Nette (Sous total)	-2 883 665
	Fonds propres consommables	
	Subventions d'investissement	536 745
	Provisions réglementées	15 820
	TOTAL I	-2 331 100
	AUTRES FONDS PROPRES	
	Avances conditionnées	
	Emissions de titres Associatifs	3 950 000
	TOTAL I Bis	3 950 000
	TOTAL FONDS PROPRES (I- I Bis)	1 618 900
FONDS REPORTES ET DEDIES	FONDS REPORTES ET DEDIES	
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	
	Fonds dédiés	
	TOTAL II	
	PROVISIONS	
	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	260 000
	TOTAL III	260 000
	TOTAL III	260 000
	465 400	465 400
DETTES (I)	DETTES	
	Emprunts obligataires et assimilés	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	871 603
	Emprunts et dettes financières diverses	705 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	310 193
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 059 927
	Dettes des legs ou donations	
	Dettes fiscales et sociales	5 343 528
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 824
	Autres dettes	85 031
	Instrument de trésorerie	
	Produits constatés d'avance	250 450
	TOTAL IV	9 651 556
	6 409 238	6 409 238
	Ecart de conversion Passif (V)	
	TOTAL GENERAL (I-Ibis + II + III + IV + V)	11 530 457
	11 392 879	11 392 879
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(2 785 320,19)
(1) Dont à moins d'un an		4 297 826
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques		6 629
		2 797 921,12
		4 842 449
		6 396

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	66 158		66 158	136 947
	Production vendue	14 395 367	49 754	14 445 121	15 885 826
	Montant net du chiffre d'affaires	14 461 525	49 754	14 511 279	16 022 773
	Production stockée			(47 138)	22 119
	Production immobilisée			29 874	63 360
	Subventions			6 119 799	6 531 215
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			96 061	202 884
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			109 694	30 517
	Total des produits d'exploitation			20 819 568	22 872 868
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			52 005	11 862
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 081 355	3 406 204
	Variation de stocks			27 284	133 482
	Autres achats et charges externes (1)			3 910 241	3 502 207
	Impôts, taxes et versements assimilés			359 505	455 152
	Salaires			10 615 965	11 752 196
	Cotisations sociales			3 266 292	3 402 893
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			491 143	480 161
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			89 061	116 126
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			1 192	1 805
	Total des charges d'exploitation			21 894 043	23 262 086
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 074 475)	(389 219)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 074 475)	(389 219)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	701	4 690
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		701	4 690
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	122 976	67 716
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		122 976	67 716
RESULTAT FINANCIER		(122 275)	(63 026)
RESULTAT COURANT avant impôts		(1 196 750)	(452 245)
	Produits exceptionnels	665 927	3 756 244
	Charges exceptionnelles	2 254 476	505 685
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 588 549)	3 250 560
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		21	394
TOTAL DES PRODUITS		21 486 196	26 633 802
TOTAL DES CHARGES		24 271 516	23 835 881
EXCEDENT ou DEFICIT		(2 785 320)	2 797 921
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		15 239	39 260
TOTAL		15 239	39 260
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		15 239	39 260
TOTAL		15 239	39 260

Règles et Méthodes Comptables

A- Objet social et missions

L'objet social de l'association est d'une part, d'aider et de préparer à l'insertion socioprofessionnelle toute personne, qui en raison de sa fragilité ou de son handicap (physique, mental ou social) ne peut être occupée régulièrement dans les conditions normales de travail et, d'autre part, de lui offrir momentanément ou durablement des solutions d'emploi.

L'association réalise son objet notamment :

- En participant à la création et à la gestion à cet effet de tout service ou de toute structure notamment d'orientation, d'évaluation professionnelle, de production, de formation, d'accompagnement et de soutien à la vie sociale et professionnelle dans le cadre des dispositions légales et réglementaires relatives aux personnes handicapées.*
- En recherchant tous les moyens susceptibles d'améliorer la situation matérielle et morale de ses salariés notamment par la mise en place d'actions médicales ou sociales.*
- En créant ou en participant à la création et/ou à la gestion de tout organisme ou personne morale ayant un objet identique, parallèle ou complémentaire aux buts qu'elle s'est fixée, en vue d'améliorer toujours la situation matérielle et morale de ses salariés ou des personnes admises dans les ESAT.*

L'association a une activité principale d'intégrateur ensemblier industriel.

B - Préambule

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 11.530.457 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 2.785.320 euros.

C - Faits caractéristiques de l'exercice

Après avoir conclu un accord de conciliation au mois de juillet 2024 prévoyant des actions de rationalisation des coûts et des efforts des partenaires externes (financiers, clients, bailleurs, porteurs de titres), l'association a fait face à une baisse brutale et simultanée d'activité sur l'ensemble de ses segments de diversification. Cette contraction du chiffre d'affaires, couplée à la baisse anticipée du secteur automobile et à un contexte de faible visibilité, a conduit à un déséquilibre d'exploitation durable.

Face à cette situation, le Conseil d'administration a décidé fin mars 2025 de déployer un plan de restructuration initié par la direction générale.

Règles et Méthodes Comptables

L'association a sollicité le tribunal de commerce pour une demande de mise sous procédure de sauvegarde qui a été acceptée en date du 23 avril 2025 pour une période de 6 mois. Une requête de basculement en Redressement Judiciaire a été initiée et validée par le tribunal de commerce le 18 juillet 2025.

Une nouvelle sollicitation de demande de renouvellement de la période d'observation a été acceptée par le tribunal de commerce en date du 08 octobre 2025, période prolongée jusqu'au 23 avril 2026, afin de mener à bien la restructuration.

L'association a entrepris sur cette période, avec le concours de l'administrateur judiciaire, une restructuration importante sur quatre axes :

- Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi de 66 salariés mené à terme fin décembre 2025
- Le transfert des activités du site de Trégueux vers les autres sites en septembre, et sa fermeture fin novembre 2025.
- Une politique de rationalisation des coûts, et la mise en place d'une nouvelle organisation
- Un développement de l'activité commerciale.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires 2025 de 14.511 K€ est en repli par rapport au chiffre d'affaires de 2024 de 16.023 K€.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 1.074 K€ contre un résultat d'exploitation déficitaire de 389 K€ l'exercice précédent.
Le résultat net déficitaire se situe à 2.785 K€, en raison des coûts de la restructuration.

D - Règles et Principes comptables

1- Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, le règlement ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03 s'applique au 01 janvier 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

2- Permanences des méthodes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code du commerce et du règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 relatif à la modernisation des états financiers applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

De ce fait les plus ou moins-values de cession d'immobilisations sont comptabilisés en exploitation et les transferts de charges sont comptabilisés en moins de charges correspondantes.

3- Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-023 relatif à la modernisation des états financiers est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 et ANC n°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

4- Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

Afin de présenter le bilan et compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués par rapport à 2024.

Les principaux reclassements sont les suivants :

- Bilan : les charges constatées d'avance remontent en autres créances, les comptes courants sont dorénavant classés en autres dettes et non plus en dettes financières.

- Compte de résultat : suppression des transferts de charges, Personnel, Impôts et taxes vient en diminution du poste de charges, les impacts sur l'exercice 2025 sont non significatifs.

Les cessions d'immobilisations remontent directement en exploitation (auparavant en exceptionnel).

Règles et Méthodes Comptables

E - Notes sur le bilan actif

1- Evaluation de l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires).

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.

Les frais d'acquisition des immobilisations, à savoir les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Les immobilisations financières ont été évaluées au prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur obtention.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés à la **page 18** de la plaquette.

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- * de frais de développement pour **124.062** euros amortis en totalité ; correspondant aux frais de procédés spéciaux pour l'aéronautique
- * de logiciels pour **390.432** euros. (Valeur nette de 61.152 euros)

Les immobilisations financières sont composées :

- * de dépôts et cautionnements pour **426.173** euros
- * de titres de participations et immobilisés pour **132.458** euros après réévaluation.

2- Réévaluation des immobilisations

Conformément à l'article L-123-18 du code du commerce et de l'article 214-27 du PCG, nous avons procédé à la réévaluation libre des immobilisations corporelles et financières, et ce pour la première fois, lors de la clôture de l'exercice 2020.

Nous avons déterminé la valeur actuelle des immobilisations corporelles éligibles en s'appuyant sur dires experts pour les terrains, constructions et les principaux matériels et outillages industriel.

Pour les autres immobilisations, il a été considéré que leur valeur nette comptable correspondait à la valeur réelle.

Règles et Méthodes Comptables

En ce qui concerne les immobilisations financières, et plus particulièrement les titres de participations, nous avons retenu une valeur patrimoniale prudente.

L'impact de la réévaluation libre sur les comptes 2020 (en euros) :

Désignation	VNC	Valeur actuelle	Réévaluation constatée
Terrain	273.744	801.560	527.816
Constructions	270.871	1.748.440	1.477.561
Mat & Outil	40.754	81.000	40.246
Titres Particip	1.906	111.408	109.502
Total	587.282	2.742.408	2.155.126

La valeur de la réévaluation sur les comptes au 31 décembre 2025 ressort à 2.128.961 euros, soit une différence de 26.165 euros sur le matériel et outillage (cession d'un tour). Cet écart a été réaffecté en autres réserves.

3- Amortissements

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et ou d'une dépréciation.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
<i>Frais de développement</i>	<i>LINEAIRE</i>	<i>5 ANS</i>
<i>Logiciels</i>	<i>LINEAIRE</i>	<i>3 A 5 ANS</i>
<i>Constructions</i>	<i>LINEAIRE</i>	<i>20 A 40 ANS</i>
<i>Agencements et aménagements</i>	<i>LINEAIRE</i>	<i>10 ANS</i>
<i>Installations techniques</i>	<i>LINEAIRE</i>	<i>5 A 10 ANS</i>
<i>Matériels et outillages</i>	<i>LINEAIRE</i>	<i>5 ANS</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>LINEAIRE</i>	<i>4 A 5 ANS</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>LINEAIRE</i>	<i>3 A 5 ANS</i>
<i>Mobilier de bureau</i>	<i>LINEAIRE</i>	<i>5 A 7 ANS</i>

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés à la **page 19** de la plaquette.

Règles et Méthodes Comptables

L'impact de la réévaluation des actifs 2020 sur la dotation aux amortissements au 31 décembre 2025 est de 74.274 euros.

4- Evaluation des Stocks

Les matières premières et les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (frais accessoires compris) selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris pour l'évaluation des stocks.

Les encours de production et les produits finis ont été valorisés de la manière suivante :

- Coût de matières premières
- + Main d'œuvre directe suivant l'état d'avancement en pourcentage
- + Coefficient de frais indirects de production corrigé de la sous-activité

Il est établi un contrôle de cohérence du coût ainsi obtenu par rapprochement avec les coûts des produits finis.

Les valeurs ainsi obtenues ne peuvent être supérieures à 80% du prix de vente des produits.

5- Dépréciation des Stocks

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle ou de leur rotation lente à la clôture de l'exercice.

6- Evaluation des créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

L'état des créances est détaillé à la **page 21** de la plaquette.

7- Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	4 358
Autres créances	654 207
Total	658 565

Règles et Méthodes Comptables

F - Notes sur le bilan passif

1- Les titres Associatifs

Les titres associatifs ont été inscrits en "autres fonds propres" conformément au règlement ANC n° 2020-08 du 04 décembre 2020, article 421-1.

Trois émissions de titres associatifs coexistent :

- Emission de 2011 pour 950.000 euros (19 titres de valeur nominale de 50.000 euros), rémunérés à un taux de 3%.
- Emission de 2015 pour 300.000 euros (6 titres de valeur nominale de 50.000 euros), rémunérés à un taux de 2,5%.
- Emission de 2021 pour 2.700.000 euros (54 titres de valeur nominale de 50.000 euros), rémunérés à un taux de 3,5%.

Ces trois émissions sont remboursables à l'initiative de l'émetteur, avec un délai minimal de 7 ans.

2- Variation des fonds propres

Etat des subventions d'investissement			
Désignation	Organisme	Montant 2025	Montant 2024
FATEA Modernisation Câblerie - Panneaux Solaires	ETAT - ASP		162.695
ABR - Batteries	REG BRETA	17 354	
Confection Matériel et outillage	AIR FRANCE	12.072	
Total		29 426	162.695

Nous vous demandons de bien vouloir vous référer au tableau **page 25** de la plaquette.

3- Provisions pour risques et charges

La provision concerne les coûts résiduels de restructuration pour 260.000 euros .

La variation des provisions pour risques et charges est annexée à la **page 20** de la plaquette.

4- Etat des dettes

L'association a obtenu un PGE de 2.000 K€ en 2020 et un PGE de 2.000 K€ en 2021, remboursable sur 6 ans avec un différé de 2 ans.

Règles et Méthodes Comptables

Le solde de ces prêts à la clôture représente 710 K€ après la restructuration de la dette.

Une avance remboursable de 500 K€ a été obtenue auprès des collectivités territoriales en 2023, pour les investissements nécessaires à l'attribution du nouveau véhicule ; la dette représente 425 k€ à fin 2025.

Les dettes financières gelées dans le cadre de la procédure représentent 403 K€. (dont 200 K€ avance ALSTOM)

Les dettes d'exploitation gelées représentent 1.650 K€ et se répartissent en dettes fournisseurs pour 861 K€, en dettes fiscales et sociales pour 774 k€ et en autres dettes pour 14 K€.

L'ensemble des dettes sont gelées depuis le 23 avril 2025 en lien avec la procédure de sauvegarde validée par le tribunal de commerce.

L'état des dettes est détaillé à la **page 21** de la plaquette.

5- Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	149 814
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 752
Dettes fiscales et sociales	1 933 614
Autres Dettes	24 600
	2 273 781

G- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du Bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		124 408	
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Autres dettes			

Règles et Méthodes Comptables

H - Notes sur le compte de résultat

1- Résultat d'exploitation

Nous vous communiquons ci-dessous le détail des subventions :

Etat des subventions d'exploitation			
Désignation	Organisme	Montant 2025	Montant 2024
Aides aux postes	ETAT - ASP	4 752 050	5 210 045
Produits de la Tarification ESAT	ARS- CPAM	1 190 359	1 214 604
PIC EA Formation couture - CQPM Equip Prod	AGEPHIP		84 451
Projet Digitalisation Formation	Rég.Bretagne	11 297	
Projet SAS'INDUSTRIE - Talendi Formation	RM-REG Bretag	12 250	19 250
Transition Pro	ETAT - F.TRAV	10 295	2 865
Confection - Matériel et Outillage	UNEA AIR FRA	2 601	
Total		5 978 852	6 531 215

Au niveau de la rubrique "Autres achats et charges externes", nous constatons une augmentation de **408.000** euros ; liée principalement à un différé de loyers immobiliers négocié en 2024 de **521.000** euros.

Les salaires et les charges sociales sont en nette diminution de **1.273.000** euros ; adaptation de la masse salariale par la mise en place d'un PSE de 66 salariés et l'adaptation à la baisse des activités (arrêt des CDD, non remplacement du personnel absent).

2- Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 22.000 euros, facturés au titre du contrôle légal des comptes.

3- Résultat financier

Nous avons provisionné les intérêts courus des titres associatifs à la suite de la fin de l'abandon des intérêts des exercices 2024 et 2025 dans le cadre de l'accord de conciliation.

Règles et Méthodes Comptables

4- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel déficitaire de **1.589.000** euros concerne la restructuration engagée sur 2025 ; Plan de Sauvegarde de l'Emploi, transfert d'activités, cession d'actifs et fermeture de site.

I - Autres Informations

1- Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par secteur d'activités (en euros)	31/12/2025	31/12/2024
Aéronautique	1 532 430	1 474 890
Automobile	5 708 425	5 634 861
Autres Industries	3 332 245	5 051 961
Ferroviaire	2 635 310	2 179 508
Services (GED-Reprographie-Formation)	1 176 957	1 469 357
Autres Prestations	125 911	212 196
Total	14 511 279	16 022 773
Chiffre d'affaires par marché géographique (en euros)		
Chiffre d'affaires France	14 460 331	15 854 334
Chiffre d'affaires Export	50 948	168 439
Total	14 511 279	16 022 773

2- Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Dans le cadre de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, article 20, nous devrions communiquer le montant 2025 des rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants. Les membres du Bureau exercent leurs fonctions à titre bénévole, ils ne sont pas rémunérés.

3- Effectif moyen

Catégories de salariés	2025	2024
Non Cadres	344	395
Cadres	25	27
Usagers ESAT	99	105
Total	467	527

Règles et Méthodes Comptables

4- Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite, ces derniers se limitent à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

La méthode retenue dans le calcul de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS 87 (norme US-GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Project Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évaluée en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

Les hypothèses d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Turn over faible,
- Table de mortalité INSEE 2019,
- Revalorisation des salaires : Profil 1,5%,
- Taux d'actualisation : 3,96% (taux de rendement moyen des obligations Corporate AA).

L'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié a été retenue pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2025 (100% de départ volontaire de 65 à 67 ans).

Les indemnités de fin de carrière se chiffrent à 1.506.798 euros au 31 décembre 2025 contre 1.740.803 euros l'exercice précédent, (taux d'actualisation ; 3,96% contre 3,37% en 2024).

5- Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés	Montant
Crédit-bail mobilier	0
Affacturage	2 043 808
Nantissement Fonds commerce (Prêt 500 K€)	250 000
Capital restant dû : 11.641 euros	
Total	2 293 808

Règles et Méthodes Comptables

6- Engagements crédit-bail

NEANT

7- Filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur Actuelle des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
Participations détenues entre 10 et 50% - SARL PAYSAGES SERVICES (31/12/2024)	686 809	49,80	111.408	70.386

8- Contributions Volontaires - Bénévolat

La valorisation des contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'a pas d'incidence sur le résultat, mais a pour but de donner une image fidèle des activités de l'association.

Les contributions volontaires effectuées à titre gratuit par les membres du bureau et les membres du conseil d'administration soit **15.239 euros** (261 heures) ont été valorisées aux taux compatibles avec l'activité exercée.

9- Evènements Postérieurs à la clôture de l'exercice

L'association a sollicité le tribunal de commerce le 08 avril 2026 pour une dernière période d'observation de 6 mois (fin 23 octobre 2026), afin de finaliser le traitement du passif par classe de parties affectées et d'arrêter le plan de continuation. Le tribunal de commerce a accepté le renouvellement de cette dernière période.

L'objectif de sortie du redressement judiciaire devrait intervenir avant l'été.

Nous constatons sur le premier trimestre 2026 une amélioration notable des résultats financiers par rapport aux perspectives budgétaires.

L'activité Automobile, malgré des tensions sur les approvisionnements, dépasse largement les objectifs. Les autres activités se maintiennent. Nous avons dépassé le seuil de rentabilité.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	474 881				350 819	124 062
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	480 370		9 730	(6 773)	106 441	390 432
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	955 251		9 730	(6 773)	457 260	514 494
CORPORELLES	Terrains	801 560					801 560
	Constructions sur sol propre	1 836 184					1 836 184
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	162 975			(658)		163 632
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 423 457		50 810	(144 333)	931 443	3 687 157
	Instal., agencement, aménagement divers	1 356 381				122 825	1 233 557
	Matériel de transport	64 090				3 972	60 119
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	810 626		210		138 008	672 828
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	219 494		50 885	151 763		118 616
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 674 767		101 906	6 773	1 196 247	8 573 652	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	117 408					117 408
	Créances rattachées à des participations	7 000					7 000
	Autres titres immobilisés	8 051					8 051
	Prêts et autres immobilisations financières	348 257		79 583		1 668	426 173
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	480 716		79 583		1 668	558 631
TOTAL		11 110 733		191 219		1 655 175	9 646 777

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				474 881		350 819	124 062
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres				403 645	32 076	106 441	329 280
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				878 526	32 076	457 260	453 342
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre				533 180	89 457		622 638
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement				98 237	13 820		112 057
	Instal technique, matériel outillage industriels				3 381 863	266 619	842 708	2 805 774
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				1 075 200	54 082	106 964	1 022 318
	Matériel de transport				63 808	282	3 972	60 119
	Matériel de bureau, mobilier				718 843	34 807	137 861	615 788
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				5 871 131	459 067	1 091 504	5 238 693
TOTAL					6 749 656	491 143	1 548 764	5 692 035

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	18 320		2 500	15 820
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	18 320		2 500	15 820
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	465 400	260 000	465 400	260 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	465 400	260 000	465 400	260 000
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours	206 483	89 061	96 061	199 483
	Sur comptes clients, usagers	38 716			38 716
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	253 200	89 061	96 061	246 199
TOTAL GENERAL		736 920	349 061	563 961	522 019
Dont dotations et reprises					
			89 061	96 061	
			260 000	467 900	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	7 000		7 000
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	426 173		426 173
	Clients, usagers douteux ou litigieux	97 078	3 953	93 125
	Autres créances clients, usagers	1 079 237	1 079 237	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	927 521	927 521	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	174 267	150 022	24 245
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	67 577	67 577	
	Charges constatées d'avance	283 792	283 792	
	TOTAL DES CREANCES	3 062 645	2 512 103	550 543
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	6 629	6 629		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	721 784		721 784	
	Emprunts et dettes financières divers	848 191	143 191	635 064	69 936
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 059 927	642 076	1 417 850	
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	1 512 210	1 512 210		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 028 969	1 111 620	1 917 349	
	Impôts sur les bénéfices	21	21		
	Taxes sur la valeur ajoutée	757 700	508 459	249 242	
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	44 629	26 680	17 949	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 824	25 824		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	85 031	85 031		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	250 450	250 450		
	TOTAL DES DETTES	9 341 363	4 312 190	4 959 237	69 936
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 718			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			283 792
CCA Investissements clients	01/01/2026 - 31/12/2026	140 520	
CCA Fonctionnement	01/01/2026 - 31/12/2026	114 335	
CCA Fonctionnement	01/01/2027 - 31/12/2027	27 232	
CCA Fonctionnement	01/01/2028 - 31/12/2028	1 705	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			283 792

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			250 450
PCA Investissements Clients	01/01/2026 - 31/12/2026	250 450	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			250 450

Variation des Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	186 010				186 010
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de Réévaluation	2 155 126			26 165	2 128 961
Réserves (1)	909 022	70 577	26 165		1 005 764
Report à nouveau	-6 200 823	2 726 112			-3 474 711
Report à nouveau sous contrôle Tiers Financeurs (2)	54 398	1 233			55 631
Excédent ou déficit de l'exercice (3)	2 797 921	-2 797 921	-2 785 320		-2 785 320
Situation Nette	-98 345	0	-2 759 155	26 165	-2 883 665
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	648 266		29 426	140 946	536 745
Provisions Réglementées	18 320			2 500	15 820
Total I	568 241	0	-2 729 729	169 612	-2 331 100
Avances Conditionnées					
Emission de titres associatifs	3 950 000				3 950 000
Total I Bis	3 950 000	0	0	0	3 950 000
TOTAL FONDS PROPRES (I- IBis)	4 518 241	0	-2 729 729	169 612	1 618 900
(1) : dont Réserves concernant l'activité médico sociale :	193 499	56 060			249 559
(2) : concerne l'activité médico sociale :	54 398	1 233			55 631
(3) : dont Excédent concernant l'activité médico sociale :	57 293	-57 293	115 319		115 319



© Emmanuel Pain

La haute
performance
Industrielle et
Humaine



VOUS REMERCIE
POUR VOTRE SOUTIEN

Contacts : TALENDI -
Tél 02 23 27 02 70 - @ : contact@talendi.com –
CABINET ALLIAGE – Mathieu LE BARZ – Expert-comptable, Commissaire aux comptes –
17 rue des Vaux Parés, 35510 CESSON SEVIGNE- Tél : 07 62 49 87 10 - @ : mathieu.lebarz@secob.fr